

Le clandestin algérien agresse une mère qui refuse ses avances : remis en liberté !



France, ta justice « fout le camp », et ce n'est pas une blague ! Jugez par vous-mêmes : Jeudi 13 juin, vers 13 h 50, gare SNCF de Romans-sur-Isère, une jeune femme de 31 ans, avec son bébé dans une poussette, est abordée par un ressortissant clandestin de nationalité algérienne qui lui fait des propositions à caractère sexuel (il est vrai, n'est-ce pas, que selon certains imams et certains rappers musulmans, les islamistes ont le devoir d'engrosser le plus possible de femmes françaises afin d'améliorer la démographie de notre pays !).

Cette honnête maman a refusé avec fermeté ces propositions, ce qui a mis très en colère l'Algérien qui a balancé la poussette et le bébé et soulevé la jupe de la jeune femme tout en l'insultant d'une manière particulièrement obscène.

Interpellé par la police et placé en garde à vue, le clandestin, âgé de 22 ans, qui était sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français, est ressorti totalement libre du commissariat à l'issue de sa garde à vue « mais assigné à résidence ».

De qui se moque-t-on ? À quelle assignation à résidence peut être obligé un clandestin menacé d'expulsion qui, forcément, n'a pas de résidence fixe ? J'aimerais que l'on m'explique cette sentence absurde !

Le dossier, apprend-on, sera transmis au parquet qui décidera des suites à donner, alors que l'on sait pertinemment « que de suites il n'y aura pas ».

Ce clandestin peut donc tenter de renouveler son agression sexuelle, et peut-être même réussir à violer une jeune femme française, puisque nos magistrats lui ont laissé la liberté de recommencer.

N'aurait-il pas été plus judicieux de l'expulser séance tenante afin qu'il débarrasse au plus vite la ville, la région, le pays ?

Et quand ce n'est pas la justice, ce sont nos institutions qui « déconnent ».

À Chambourcy (78), quatre élèves sont exclus des classes de 5^e et de 4^e, du collège André Derain pour violences.

L'un d'eux pour des attouchements sur une « adulte » du collège, les trois autres pour avoir agressé violemment, le 22 février, un élève.

Deux le frappaient cependant que le troisième filmait.

Cette décision totalement justifiée a été purement et simplement annulée par la commission d'appel académique de Versailles.

Des bureaucrates installés confortablement dans leurs fauteuils qui portent ainsi un grave préjudice et discréditent l'autorité du personnel enseignant qui, sur le terrain, se trouve trop souvent confronté aux insultes, violences et agressions, que ce soit de la part de certains élèves ou de certains parents totalement irresponsables.

Les enseignants du collège de Chambourcy se sont mis en grève ce dernier vendredi, pour protester contre cette décision inique du rectorat, mais c'est l'ensemble des enseignants qui auraient dû se joindre à cette protestation, avec énergie contre une hiérarchie irresponsable.

On souhaiterait savoir ce que pense de cet incident le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer ?

En revanche, en Espagne, le passage devant des magistrats n'est pas nécessaire pour la reconduite à la frontière.

Pas de demi-mesures pour la soixantaine de migrants clandestins, dont 15 mineurs, tous marocains, qui ont affronté les forces de l'ordre sur le port de Ceuta (Maroc espagnol) et qui, après avoir réussi à pénétrer sur le territoire espagnol, ont tous été immédiatement reconduits dans leur pays en vertu de la loi sur les étrangers entrant illégalement.

Manuel Gomez